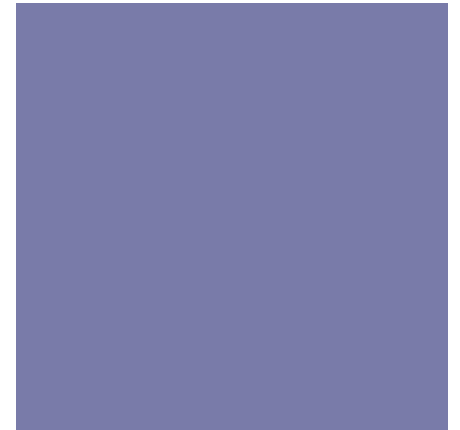
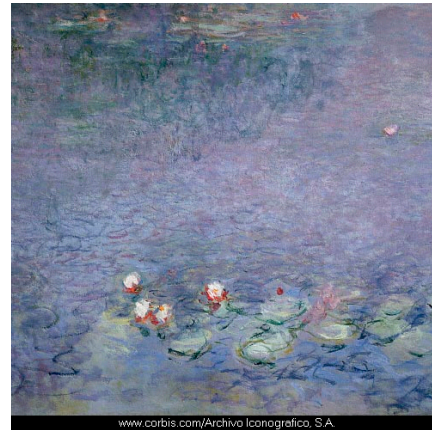


PARCOURSUP 2021

www.parcoursup.fr



SOMMAIRE



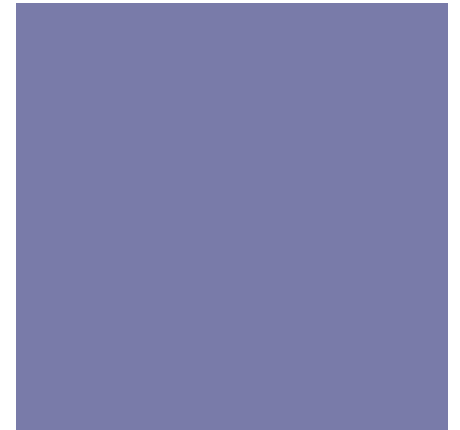
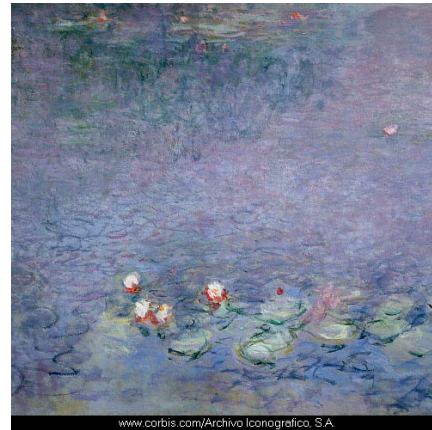
www.parcoursup.fr

SOMMAIRE

- ◆ Quelques conseils pratiques
- ◆ Les formations présentes sur Parcoursup
- ◆ Le calendrier
- ◆ Parcoursup, étape par étape
- ◆ Quelques spécificités (vœux multiples, PASS Ile-de-France, année de césure ...)
- ◆ Exemple d'une candidature



QUELQUES CONSEILS POUR BIEN SE PREPARER



www.parcoursup.fr

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

- ◆ **Préparez** les éléments pour vous inscrire et renseignez les coordonnées des représentants légaux pour un meilleur suivi et surtout **n'attendez pas** le mois de mars pour saisir vos vœux.
- ◆ **Abonnez-vous** aux comptes sociaux Parcoursup : @parcoursupinfo et @parcoursup_info pour pouvoir participer aux sessions de Tchat notamment.
- ◆ Pour toutes questions sur une formation et son organisation n'hésitez pas à prendre contact avec un **représentant de la formation** ou encore avec un **étudiant ambassadeur** pour toutes questions sur la vie de l'établissement. Pour ce faire référez-vous à la rubrique « **Vous cherchez une personne avec qui échanger?** » figurant sur chaque fiche formation.
- ◆ **Ne cédez pas à la pression ou à la peur.** Accordez-vous du temps pour **réfléchir et choisir** en conscience. Et **veillez à anticiper** les réponses envisagées aux propositions faites (vos préférences, vos priorités, vos alternatives)
- ◆ **Participez** aux salons virtuels et journées portes ouvertes, organisés en présentiel ou en ligne. **Consultez** les FAQ, tutos, vidéos sur Parcoursup.
- ◆ **Consultez** les informations précieuses (cf diapos suivantes) à votre disposition sur le site Parcoursup pour chaque formation demandée

LES INFORMATIONS PRECIEUSES

(A votre disposition sur le site Parcoursup,
sur chaque fiche formation)

- ◆ **La formation** : les contenus et l'organisation des enseignements, les langues et options, les dispositifs pédagogiques, les éventuels frais, modalités et calendrier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives
- ◆ **Les connaissances et compétences attendues** : attendus nationaux, attendus complémentaires. Une rubrique « Bac 2021 » : des conseils sur les spécialités et options recommandées par les formations pour réussir
- ◆ **Les critères généraux d'examen des vœux** pris en compte pour l'analyse du dossier (résultats académiques, compétences académiques, savoir-être, motivation et cohérence du projet). Des informations sur le processus d'examen des vœux : explications sur le fonctionnement d'une commission d'examen des vœux, informations sur les taux légaux mis en œuvre (ex : taux minimum de lycéens boursiers admis)

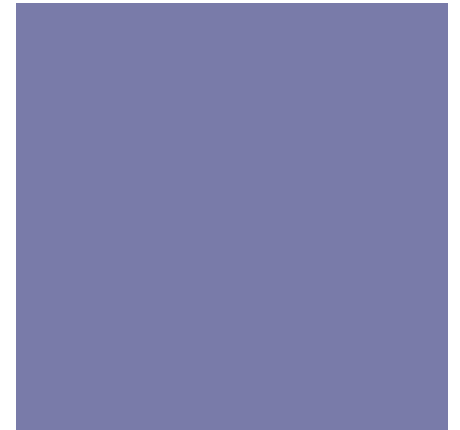
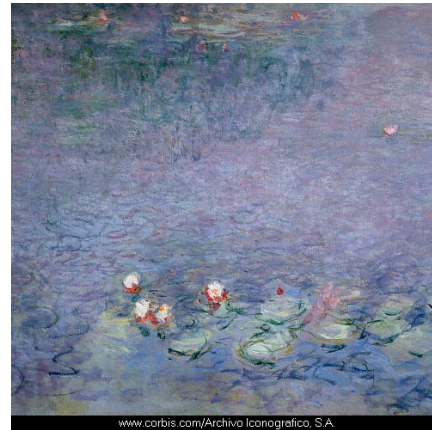
LES INFORMATIONS PRECIEUSES

(A votre disposition sur le site Parcoursup,
sur chaque fiche formation)

- ◆ **Les débouchés** : possibilités de poursuite d'études et, à partir du 20 janvier 2021, des indicateurs calculés au niveau national en termes de réussite et d'insertion professionnelle
- ◆ **Les contacts des référents de la formation** (référent handicap, responsable pédagogique, étudiants ambassadeurs...)
- ◆ **Les dates des Journées portes ouvertes ou journées d'immersion**
- ◆ **Les chiffres clés** : l'admission en 2020, le nombre de places en 2021 (à partir du 20 janvier 2021), le rapport public Parcoursup session 2020



LES FORMATIONS PRESENTES SUR PARCOURSUP



www.parcoursup.fr

LES FORMATIONS SUR PARCOURSUP

(La quasi-totalité des formations post bac est proposée sur Parcoursup)

- ◆ **Les licences, bi-licences ou double cursus**
- ◆ **PASS** (Parcours d'Accès Spécifique Santé) **et LAS** (Licence Accès Santé)
- ◆ **Les CPGE** (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles)
- ◆ **Les CPES** (Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures)
- ◆ **Les CUPGE** (Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Ecoles)
- ◆ **Les BUT** (Bachelor universitaire de technologie. **Ex- DUT**)
- ◆ **Les BTS** (brevet de technicien supérieur)
- ◆ **Le DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion)
- ◆ **Le DNMADE** (diplôme national des métiers d'art et du design).
- ◆ **MANH** (classes de mise à niveau hôtellerie)
- ◆ **Les IFSI** (Instituts de formation en soins infirmiers) **et autres formations paramédicales** (orthophoniste, audioprothésiste, orthoptiste, pédicure-podologue ...)

LES FORMATIONS SUR PARCOURSUP

(La quasi-totalité des formations post bac est proposée sur Parcoursup)

- ◆ **Les licences sélectives de Dauphine et PSL**
- ◆ **Les 10 IEP dont Sciences Po Paris**
- ◆ **Les programmes de Bachelor de l'École polytechnique**
- ◆ **Les formations en hôtellerie-restauration de l'École Ferrandi et de l'Institut Paul-Bocuse**
- ◆ **La plupart des écoles d'architecture, du paysage et du patrimoine (École du Louvre, INP)**
- ◆ **Les écoles nationales supérieures d'art (ENSAD, ENSBA, ENCI) et certaines formations d'art, de design et du spectacle vivant**
- ◆ **Les Ecoles de vétérinaires (Nouveauté)**
- ◆ **Certaines écoles de commerce recrutant sur concours propre ou via les banques de concours (Accès, Sésame, Écricome, Pass, etc)**
- ◆ **La plupart des écoles d'ingénieur**

LES FORMATIONS HORS PARCOURSUP

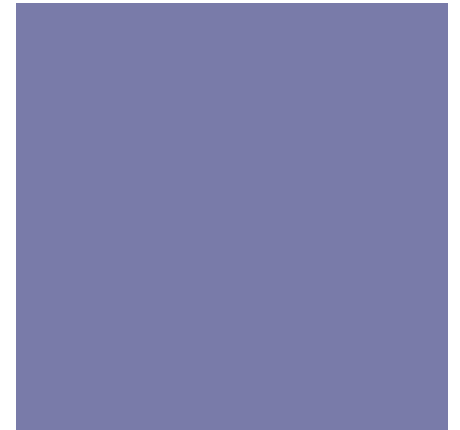
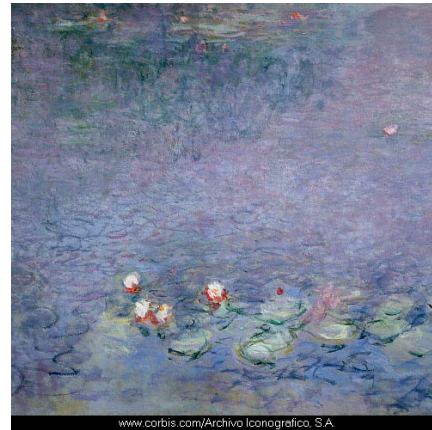
Pour ces formations s'inscrire directement auprès
des établissements sollicités

*Quelques rares formations d'enseignement supérieur
proposées par des établissements privés ne sont pas
présentes sur Parcoursup. Il s'agit de :*

- ◆ Certaines écoles de commerce et de gestion
- ◆ Certaines écoles d'ingénieurs
- ◆ Certaines écoles d'art
- ◆ Ou toutes autres formations ne figurant pas sur Parcoursup



LE CALENDRIER



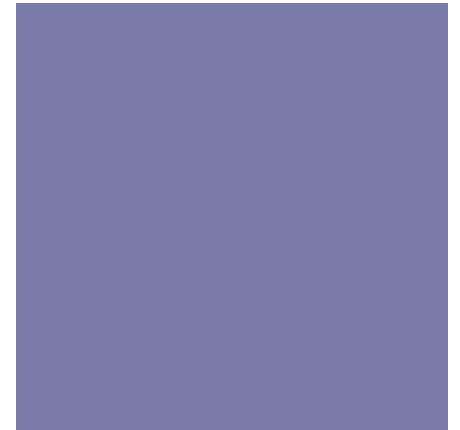
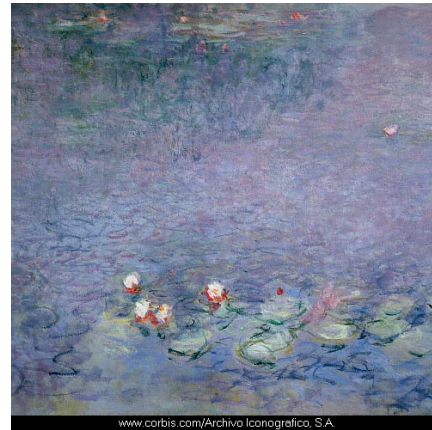
www.parcoursup.fr

CALENDRIER 2021

- ◆ **20 janvier au 11 mars inclus** : Formulation des vœux et constitution du dossier Parcoursup.
- ◆ **Jusqu'au 08 avril inclus**: Finalisation du dossier et confirmation des vœux.
- ◆ **27 mai au 16 juillet** : Propositions d'admission et réponses des candidats
- ◆ **A partir du 6 juillet** : Inscription administrative (se référer aux dates indiquées sur Parcoursup)
- ◆ **16 juillet au 16 septembre** : Phase complémentaire.



PARCOURSUP ETAPE PAR ETAPE



www.parcoursup.fr

1^{ère} étape : L'inscription

Inscription, formulation des vœux, et constitution du dossier

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- Du 20 janvier au 11 mars -

1 S'inscrire sur le site Parcoursup en indiquant son :

- ◆ **Numéro INE** (Identifiant National Élève)
- ◆ **Mail** (obligatoire).
- ◆ **Numéro de téléphone portable** (Les parents peuvent également indiquer leur n° de portable pour recevoir les alertes liées à la procédure)
- ◆ **Et éventuellement télécharger l'application Parcoursup**

1^{ère} étape : L'inscription

Inscription, formulation des vœux, et constitution du dossier

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Du 20 janvier au 11 mars -

2 Saisir et enregistrer ses vœux :

- ◆ **1 à 10 vœux maximum** (possibilité de saisir des sous-vœux à l'intérieur d'un vœu = vœu multiple)
- ◆ **Les vœux ne sont pas classés.** Ils doivent être réfléchis et motivés.
- ◆ Après le 11 mars, **aucun nouveau vœu ne pourra être ajouté ou remplacé.** Possible toutefois de supprimer un vœu non confirmé (avant le 8 avril)

2^{ème} étape : Confirmation des voeux

Finalisation des dossiers et confirmation de chaque vœu

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Jusqu' au 08 avril inclus -

- ◆ **Compléter et finaliser son dossier** pour chaque vœu (saisir son « **projet de formation motivé** » et déposer les pièces demandées par l'établissement)
- ◆ **Renseigner la rubrique « Préférence et autres projets »** (information confidentielle, non transmise aux établissements. Obligatoire pour finaliser son dossier).
- ◆ **Vérifier la remontée automatique de vos notes** (vous ne pourrez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin du 2^e trimestre ne sera pas remonté dans votre dossier)
- ◆ Une fois le dossier complet, **confirmer chaque vœu.**
- ◆ Un **dossier incomplet** ne pourra pas être confirmé.
- ◆ **Un vœu non confirmé** ne pourra pas être pris en compte et donner lieu à une proposition d'admission.

3ème étape : Examen des candidatures

Traitement des vœux dans les établissements

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

Avril/Mai

ELEMENTS DONT DISPOSENT LES ETABLISSEMENTS POUR ETUDIER LES VŒUX :

◆ **La fiche Avenir transmise par le lycée** : la moyenne des 2 premiers trimestres de terminale, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation complémentaire du professeur principal (*méthode de travail, autonomie, engagement citoyen, esprit d'initiative*) et avis du chef d'établissement sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation demandée

◆ **Les notes de l'année de première** : bulletins scolaires, notes des évaluations communes et des épreuves anticipées de français. *Rappel : dans le cadre de la crise sanitaire, les notes des épreuves anticipées de français et des évaluations communes de fin de 1ère sont remplacées par les moyennes des bulletins scolaires.*

3ème étape : Examen des candidatures

Traitement des vœux dans les établissements

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre |

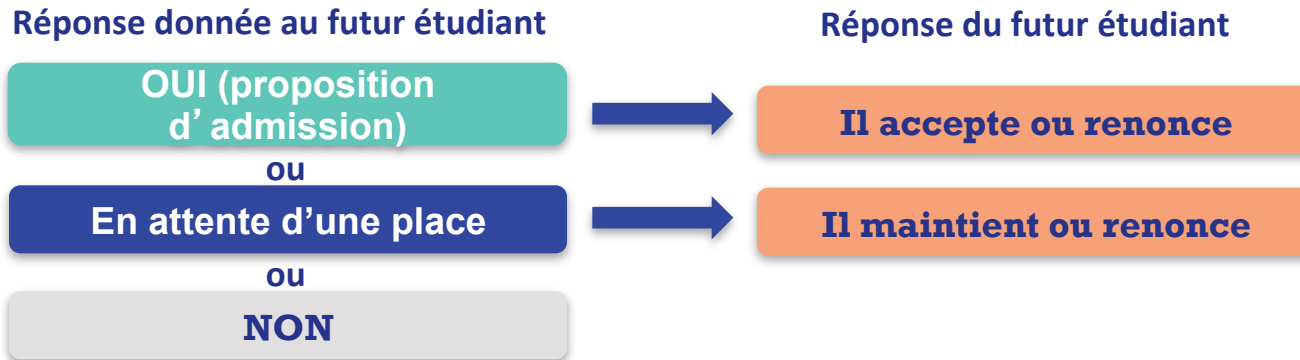
ELEMENTS DONT DISPOSENT LES ETABLISSEMENTS POUR ETUDIER LES VŒUX :

- ◆ **Les notes de l'année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1^{er} semestre), notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale
- ◆ **Le projet de formation motivé** rédigé par le candidat.
- ◆ **L'attestation de passation du questionnaire** pour les vœux en licence de droit et sciences (questionnaire en ligne sur le site terminales2020-2021.fr à partir du 20 janvier 2021)
- ◆ Les autres éléments éventuellement demandés

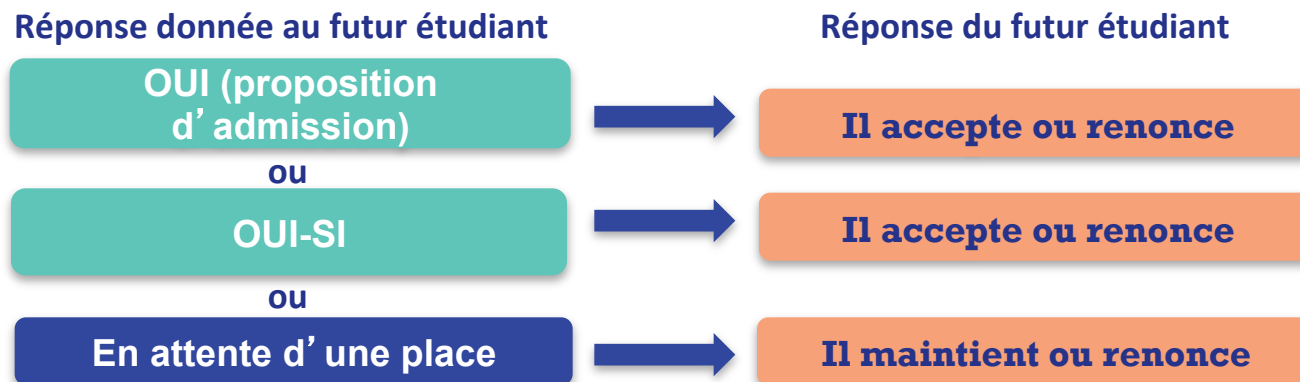
4ème étape : Phase d'admission

Propositions d'admission et réponses des candidats
- 27 mai au 16 juillet -

➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)



➔ Pour une formation non sélective (licence non sélective, PASS)



oui – si : Signifie que le lycéen est accepté dans la formation uniquement s'il accepte un **parcours de formation personnalisé (remise à niveau, tutorat ...)**

4ème étape : Phase d'admission

Propositions d'admission et réponses des candidats

- 27 mai au 16 juillet -

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

COMMENT REpondre AUX PROPOSITIONS?

- ◆ Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?
 - Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :
 - 5 jours (J+4) : **Propositions reçues le 27 mai**
 - 3 jours (J+2) : **Propositions reçues à partir du 28 mai**
 - Un délai non respecté entraîne la suppression des propositions d'admission ou des éventuels vœux « en attente ».

- ◆ Selon le cas de figure :
 - Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente:
 - il **accepte** la proposition (ou y renonce)
 - Il maintient, s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente (si absence de maintien, vœux supprimés automatiquement)**
 - s'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous les autres vœux. Il **consulte alors les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

4ème étape : Phase d'admission

Propositions d'admission et réponses des candidats

- 27 mai au 16 juillet -

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- ◆ **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente:**
 - il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** afin de libérer des places pour d'autres candidats en attente.
 - Il maintient, s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente**
 - s'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous les autres vœux. Il **consulte alors les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée
- ◆ **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :**
 - **des places vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux. L'indication du rang du dernier candidat appelé en 2020, l'aidera à apprécier au mieux sa position. Il **maintient ou renonce à ses vœux « en attente »**.
- ◆ **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)**
 - **Dès le 27 mai**, possibilité de demander un accompagnement, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire dès le 16 juin.

LE POINT D'ETAPE OBLIGATOIRE

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre |

◆ Quand ?

Du 29 juin au 1^{er} juillet 2021

◆ Pour qui et pourquoi ?

Uniquement pour les candidats ayant des vœux en attente

A noter : les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

Pour faire le point sur son dossier un mois après le début de la phase d'admission

◆ Comment ?

Les candidats doivent se connecter et confirmer les vœux en attente qui les intéressent toujours (avant le 1^{er} juillet 2021 à 23h59, heure de Paris)

5ème étape : Inscription administrative

Inscription administrative dans l'établissement d'accueil

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

**Après avoir accepté définitivement
la proposition d'admission de son choix**

- ◆ **Effectuer son inscription administrative** dans l'établissement d'accueil, à partir des résultats du bac.
- ◆ **Ces formalités sont propres à chaque établissement** : suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement.

Phase complémentaire

Permet de postuler sur les places vacantes

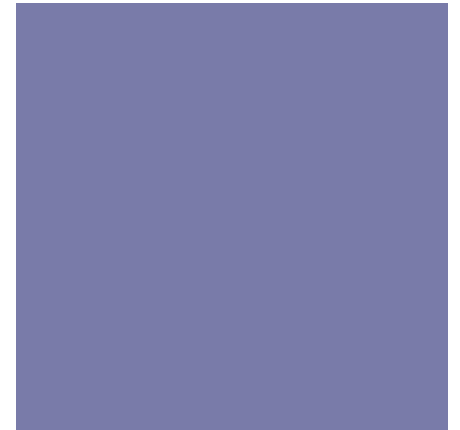
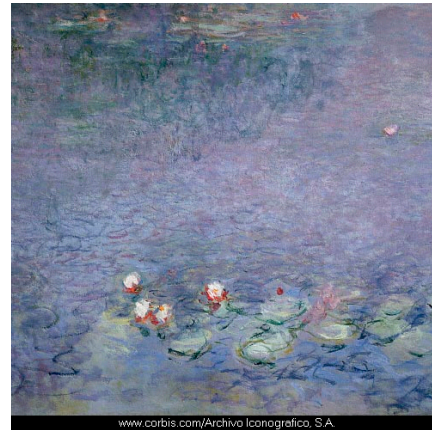
décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

Les élèves n'ayant reçu aucune proposition d'admission pourront participer à la phase complémentaire

- ◆ **Du 16 juin au 16 septembre 2021** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places vacantes**
- ◆ **A partir du 2 juillet 2021** : les candidats, sans proposition d'admission, pourront également solliciter depuis leur dossier **la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudiera leur dossier et les aidera à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles



LES SPECIFICITES



www.parcoursup.fr

Les vœux multiples (1/4)

- ◆ Un vœu multiple est composé de **plusieurs sous-vœux**.
- ◆ Un sous-vœu correspond à une formation dans un établissement donné.
- ◆ Le vœu multiple compte pour **un seul** vœu parmi les 10 vœux possibles.
- ◆ A l'intérieur d'un vœu multiple le lycéen peut sélectionner **une ou plusieurs formations** sans les classer.
- ◆ Les **filières concernées par les vœux multiples sont** : BTS, DUT, CPGE, DCG, IFSI, EFTS, écoles de commerce et d'ingénieur, réseau des Sciences Po, concours commun des écoles nationales vétérinaires.

20 sous-vœux maximum

pour l'ensemble des vœux multiples, de BTS, DUT, CPGE ... (hors écoles d'ingénieurs, de commerce, Réseau ScPo, IFSI et PASS Ile-de-France ...)

Les vœux multiples (2/4)

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total sont :

- ◆ Les BTS et les BUT regroupés par spécialité à l'échelle nationale
- ◆ Les DN MADE regroupés par mention à l'échelle nationale
- ◆ Les DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale
- ◆ Les CPGE regroupées par voie à l'échelle nationale

Les vœux multiples (3/4)

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

- ◆ Les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse regroupés à l'échelle territoriale. A noter : **limitation de 5 vœux multiples maximum par filière**
- ◆ Les EFTS (Etablissements de Formation en Travail Social) regroupés par **diplôme d'Etat à l'échelle nationale**
- ◆ Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management regroupées **en réseau** et qui **recrutent sur concours commun**. Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
- ◆ Le réseau des Sciences Po / IEP (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et Sciences Po / IEP Paris
- ◆ PASS en Ile-de-France regroupés à l'échelle régionale
- ◆ Le concours commun des écoles nationales vétérinaires

Les vœux multiples (4/4)

Exemples

◆ Pour les BTS et les DUT :

Exemple : Si un élève demande le BTS métiers de la chimie dans 7 établissements, **ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux**

◆ Pour les CPGE :

La demande d'une CPGE d'un même établissement avec **ET** sans internat compte pour un seul sous-vœu

Exemple : Si un élève demande la CPGE scientifique voie MPSI :

- Au lycée A à Paris sans internat
- Au lycée B à Paris sans internat
- Au lycée C à Marseille (avec internat ET sans internat)
- Au lycée D à Rouen (avec internat ET sans internat)

Ces demandes comptent pour 1 vœu et 4 sous-vœux

PASS en Ile-de-France

(Parcours d'Accès Spécifique Santé)

- ◆ Le candidat qui demande PASS en Ile-de-France, formule un **vœu multiple** et autant de sous-vœux souhaités (1 sous-vœu = 1UFR de santé avec une option. Ex : PASS, option droit à l'Université de Paris). **Il est fortement conseillé de faire plusieurs sous-vœux.**
- ◆ Les sous-vœux ne sont pas comptés dans le nombre total de sous-vœux autorisé dans le cadre des vœux multiples (fixé à 20) et le vœu « PASS Ile-de-France » compte pour 1 seul vœu (parmi les 10 vœux possibles)
- ◆ **Examen et traitement du dossier par les universités** (les critères varient d'une université à l'autre)

Année de césure

(de 1 semestre à 1 année universitaire)

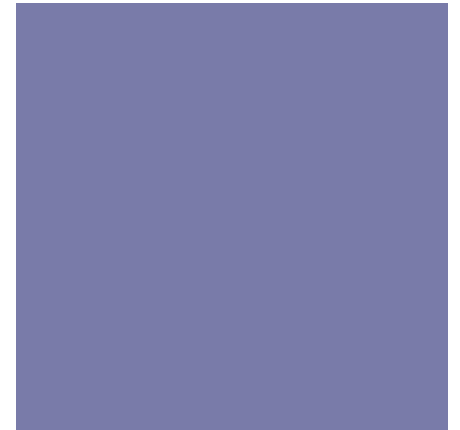
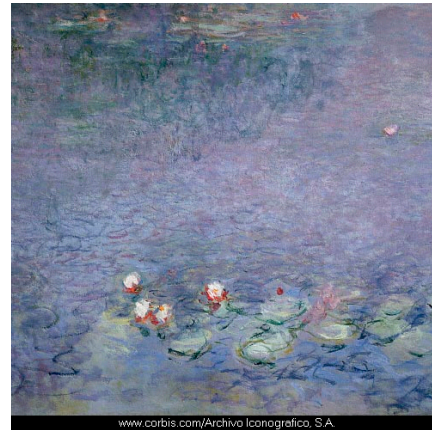
- ◆ Un lycéen peut demander une année de césure **directement après le bac** : possibilité de **suspendre temporairement une formation** dans le but d'acquérir une **expérience utile** pour sa formation ou pour favoriser son projet personnel ou professionnel
- ◆ La césure peut prendre des **formes diverses**: une mobilité internationale, un projet professionnel, entrepreneurial, associatif, civique ou personnel.
- ◆ La demande de césure est faite **lors de la saisie des vœux sur Parcoursup**, elle est accordée ou non par l'établissement d'accueil. Si elle est accordée, une convention est conclue par l'établissement et l'étudiant.
- ◆ Cette convention garantit le **droit de réintégration ou de réinscription** dans la formation à l'issue de la césure

SPECIFICITES DIVERSES

- ◆ **Plus de sectorisation académique en Ile-de-France pour les licences non sélectives et PASS** : Tous les candidats ont une vocation égale à accéder aux formations non sélectives d'Ile-de-France, sans distinction entre les 3 académies concernés (Paris, Versailles, Créteil)
- ◆ Pour les vœux en attente, **le rang sur liste d'attente et le dernier candidat appelé en 2020 seront affichés.**
- ◆ Possibilité de formuler également **des vœux en apprentissage**, jusqu'à 10 vœux, en plus des 10 autres vœux autorisés.
- ◆ Un atout pour se démarquer, la **rubrique « Activités et centre d'intérêts »**, **facultative** mais utile pour mettre en avant des qualités, des compétences ou expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires.
- ◆ **Pour les élèves en situations de handicap** : Chaque formation dispose **d'un référent handicap** pour échanger avec les candidats et améliorer l'information qui leur est transmise. Les coordonnées (adresse mail) de ce référent sont indiquées dans la **rubrique « Cherchez une personne avec qui échanger »** de chaque fiche de présentation des formations sur Parcoursup.



EXEMPLE D'UNE CANDIDATURE



www.parcoursup.fr

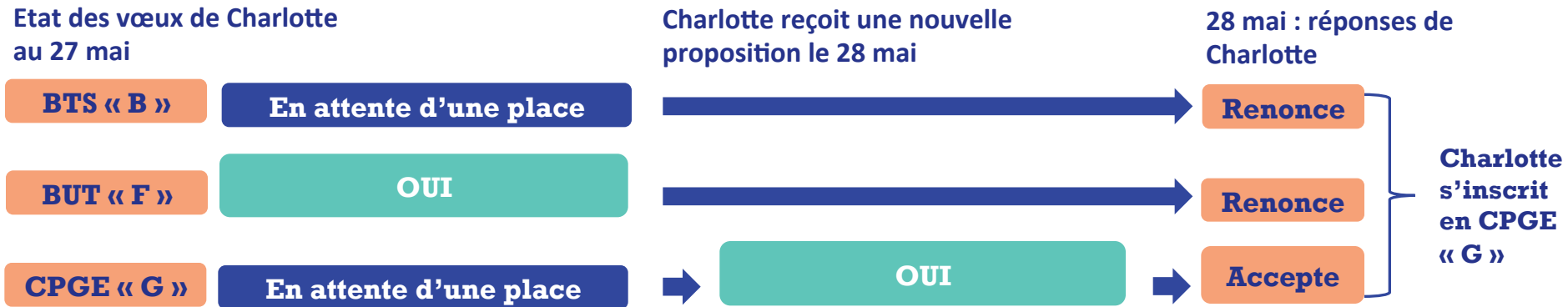
L'exemple de Charlotte élève de terminale

➔ Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 27 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	27 mai : propositions des établissements	27 mai : réponses de Charlotte	La procédure continue
BUT « A »	OUI	Renonce	Elle accepte la proposition d'admission en BUT « F »
BTS « B »	En attente d'une place	Maintient	
Licence « C »	OUI	Renonce	
CPGE « D »	NON		Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : BUT « A », Licence « C » et licence « E »
Licence « E »	OUI - SI	Renonce	
BUT « F »	OUI	Accepte	Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et CPGE « G »
CPGE « G »	En attente d'une place	Maintient	
CPGE « H »	En attente d'une place	Renonce	Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »

L'exemple de Charlotte élève de terminale

➔ Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour la CPGE « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission en CPGE « G ».
- Elle renonce donc au BUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que la CPGE « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement en CPGE « G » une fois les résultats du bac connus.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

CIO DE PUTEAUX

**Service public gratuit, ouvert à tous du
lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de
13h30 à 17h. Ouvert pendant les vacances
scolaires.**

